



Indigo Civilization

the ocean dwellers

CODE DE CONDUITE

01/04/2026

A. Responsabilité, service et esprit public

En tant qu'association à but non lucratif, La Civilisation Indigo (l'organisation) et tous ses membres s'efforcent d'anticiper les futurs défis mondiaux, la nécessaire montée en puissance d'une meilleure collaboration entre l'Homme et l'Océan et de l'Economie Bleue, et l'anthropisation des mers. Nous, La Civilisation Indigo, souhaitons apprendre et enseigner progressivement comment travailler et vivre en symbiose avec le monde marin. Notre objectif est de contribuer à un monde plus harmonieux dans lequel une relation et un équilibre équitables entre l'Homme et la Nature sont rétablis. La Civilisation Indigo a été fondée pour imaginer, modéliser et expérimenter des concepts de Smart Offshore Ecosystems visant à être durables et intégrés, désirables, viables, rentables et soigneusement génératifs. Nous souhaitons nous associer aux territoires maritimes qui sont particulièrement menacés par les conséquences du changement global sur notre planète, telles que la pénurie de nourriture, d'eau ou d'énergie, ou encore les bouleversements environnementaux, géopolitiques et sociaux. Nous souhaitons nous comporter dans l'intérêt général des parties prenantes de ces territoires de la manière la plus inclusive possible : pouvoirs publics locaux et communautés. Dans cette perspective et en tant qu'organisation à but non lucratif, nous déclarons que les dons ou les fonds publics ne sont pas utilisés à des fins égoïstes et que tous les biens publics doivent être traités avec le plus grand sérieux, comme une fiducie publique. Enfin, nous sommes responsables et soucieux de l'environnement et de la biodiversité dans toutes nos activités.

B. Coopération au-delà des frontières

Des progrès significatifs vers la paix et le bien-être dans le monde peuvent être favorisés par le travail interreligieux, interculturel et interracial, et au-delà des barrières artificielles de la politique et de l'ethnicité qui ont tendance à séparer les gens et leurs institutions. La Civilisation Indigo entretient des relations éthiques et coopératives avec d'autres ONG, avec lesquelles elle devrait s'associer lorsque cela est possible et approprié pour l'intérêt général.

C. Droits de l'homme et dignité humaine

Comme l'affirme la Déclaration universelle des droits de l'Homme, « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, sont doués de raison et de conscience, et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » (Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 1) La famille est l'unité naturelle fondamentale de la société, promouvant les droits de l'homme et la dignité humaine. (Déclaration universelle des droits de l'homme, article 16).

La Civilisation Indigo s'engage à ne pas violer les droits humains fondamentaux de toute personne, dont chaque personne est dotée. Il reconnaît que tous les êtres humains naissent libres et égaux en



Indigo Civilization the ocean dwellers

dignité. Nous sommes sensibles aux valeurs morales, à la religion, aux coutumes, aux traditions et à la culture de toutes les communautés que nous servons. Enfin, nous respectons l'intégrité des familles et soutenons la vie familiale.

D. Liberté religieuse

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit comprend la liberté de changer de religion ou de conviction, et la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seul ou en commun, en public ou en privé, par l'enseignement, la pratique, le culte et l'accomplissement des rites. (Déclaration universelle des droits de l'homme, article 18). Par conséquent, la Civilisation Indigo respecte la liberté religieuse.

E. Transparence et responsabilisation

La Civilisation Indigo s'efforce de faire preuve d'ouverture et d'honnêteté à l'interne et envers les donateurs et les membres du public. Nous faisons preuve de transparence dans toutes nos relations avec le gouvernement, le public, les donateurs, les partenaires, les bénéficiaires et les autres parties intéressées, à l'exception des questions de personnel et des informations exclusives. Notre information financière de base, notre structure de gouvernance, nos activités et la liste de nos dirigeants et de nos partenariats sont ouvertes et accessibles sur demande à l'examen du public. De plus, nous nous efforçons d'informer le public sur son travail ainsi que sur l'origine et l'utilisation de nos ressources. Nous sommes responsables de nos actions et de nos décisions, non seulement devant nos organismes de financement et les autorités publiques, mais aussi envers les personnes que nous servons, notre personnel et nos membres, les organismes partenaires et le grand public.

F. Véracité et légalité

La Civilisation Indigo et ses membres s'efforcent d'être honnêtes et véridiques dans leurs relations avec ses donateurs, les bénéficiaires des projets, le personnel, les membres, les organisations partenaires, le gouvernement et le public en général, et doivent respecter les lois de toute juridiction dans laquelle elle est active. En conséquence, La Civilisation Indigo s'engage à :

- Donner des informations exactes, que ce soit sur elle-même et ses projets, ou sur toute personne, organisation, projet ou législation à laquelle elle s'oppose ou dont elle discute.
- Ne pas s'engager dans des activités illégales en vertu des lois françaises ou des pays dans lesquels il opère, et doit s'opposer fermement à la corruption, aux pots-de-vin et à d'autres irrégularités ou illégalités financières et ne pas être un partenaire consentant.
- Avoir une politique pour que le personnel et les bénévoles apportent en toute confidentialité des preuves à l'organe directeur de l'inconduite de toute personne associée à l'organisation.
- Satisfaire à l'ensemble des obligations légales dans les pays où elle est organisée ou exerce. Ces obligations peuvent inclure des lois sur la constitution en société, des lois sur les collectes de fonds, des principes d'égalité des chances en matière d'emploi, des normes de santé et de sécurité, des règles de confidentialité, des lois sur les marques et les droits d'auteur, etc.
- Prendre rapidement des mesures correctives chaque fois que des actes répréhensibles sont découverts parmi son personnel, son organe directeur, ses bénévoles, ses entrepreneurs et ses partenaires.



Indigo Civilization the ocean dwellers

G. Intégrité

La Civilisation Indigo est organisée et exploitée comme une organisation à but non lucratif. Tout excédent généré par ses activités doit être utilisé uniquement pour aider l'organisation à remplir sa mission et ses objectifs. Aucune partie des revenus nets de La Civilisation Indigo ne doit bénéficier aux administrateurs, dirigeants, membres ou employés de l'organisation, ou à toute autre personne privée, sauf qu'elle peut fournir une rémunération raisonnable pour les services fournis à l'organisation.

La Civilisation Indigo est indépendante. Ses politiques, sa vision et ses activités ne doivent pas être déterminées par une société à but lucratif, un donateur, un gouvernement, un représentant du gouvernement, un parti politique ou toute autre ONG. L'organisation se gouverne elle-même de manière autonome. Plutôt que d'être obligée d'exister par la loi, La Civilisation Indigo est formée par l'initiative privée, résultant des actions volontaires d'individus qui ont choisi de poursuivre un intérêt ou une préoccupation commune. Le maintien des valeurs et des principes volontaires reste une force primordiale dans la façon de travailler de la Civilisation Indigo.

H. Mission et activités

La Civilisation Indigo énonce sa mission dans une déclaration écrite approuvée par son organe directeur. Cette déclaration, disponible sur la page Internet de l'organisation, explique clairement pourquoi La Civilisation Indigo existe et ce qu'elle espère accomplir. Chaque membre du conseil d'administration comprend et soutient pleinement la mission de l'organisation.

Toutes nos activités sont cohérentes avec notre mission. Notre mission sert de base à la planification stratégique et de plan directeur pour les activités de l'organisation. Notre objectif est de nous assurer que ses objectifs sont atteints. Nos programmes détaillés de recherche/action et d'expérimentation contribuent efficacement à la réalisation de sa mission énoncée. Enfin, nous nous engageons à solliciter régulièrement les retours d'information sur nos activités auprès des bénéficiaires des projets, ainsi que des autres parties prenantes.

Les activités de notre organisation font l'objet d'un examen critique périodique afin de déterminer leur pertinence par rapport à notre mission, leur efficacité et leur efficacité, la valeur de la poursuite ou de la révision des programmes et la nécessité d'en créer de nouveaux. Parmi les questions à évaluer : (1) si les activités sont conformes à la mission actuelle de l'organisation ou si elles doivent être révisées ou interrompues à la lumière des changements apportés à la mission ; (2) l'efficacité et l'efficacité des programmes dans la réalisation des objectifs de la civilisation indigo ; (3) les résultats pour les bénéficiaires du programme ; (4) le coût du programme par rapport à ses résultats ; et (5) si de nouveaux services devraient être offerts. Les évaluations sont ouvertes et honnêtes et tiennent compte des commentaires des intervenants. Nous menons nos activités avec professionnalisme et centrées sur le concept de service aux autres.

La Civilisation Indigo a l'intention de consacrer au moins 65 % de ses dépenses totales (y compris les coûts de collecte de fonds) aux activités du programme, et idéalement plus de 80 %. Si elle ne satisfait pas à cette norme de 65 %, elle doit expliquer pourquoi ses frais généraux et ses activités de financement plus élevés sont raisonnables. Le non-respect de cette norme pourrait s'expliquer par les coûts administratifs et de collecte de fonds plus élevés d'un nouvel organisme et par des exceptions liées à des restrictions imposées aux donateurs ou à des facteurs politiques et sociaux inhabituels.



Indigo Civilization the ocean dwellers

I. Gouvernance

Le Bureau de La Civilisation Indigo est composé d'individus qui se consacrent à la mission de l'organisation, qui sont prêts à donner de leur temps et de leur énergie pour la réalisation de la mission et qui sont capables d'offrir des contributions substantielles à l'organisation. Parmi les ressources qu'ils peuvent apporter au collège central, il y a l'expérience et la sagesse, le prestige, la capacité de recueillir des fonds pour l'organisation, et des compétences professionnelles, telles que le droit, la comptabilité, la gestion, la collecte de fonds et le marketing. La gouvernance, les responsabilités et la limitation des mandats de La Civilisation Indigo suivent ses statuts légaux enregistrés.

L'organe directeur, le Bureau, devrait avoir une large représentation, reflétant la diversité des circonscriptions de La Civilisation Indigo. Il peut accroître la participation de membres provenant de diverses distances géographiques si les règlements administratifs de l'organisation et la loi locale ou nationale autorisent les réunions par le biais de technologies telles que la téléconférence.

L'organe directeur et tout sous-ensemble de l'organe directeur qui est autorisé à diriger les affaires de l'organisation entre les réunions de l'organe directeur, doivent se réunir aussi souvent que nécessaire pour mener pleinement et adéquatement les affaires de l'organisation. Au minimum, il devrait y avoir au moins 4 réunions par an du conseil d'administration, ou de l'organe directeur et du comité exécutif combinés. Si les réunions en face à face ne sont pas requises par la législation locale ou nationale et les documents d'organisation, les technologies de communication peuvent aider à organiser des réunions fréquentes.

J. Conflit d'intérêts

Les membres fondateurs et les directeurs doivent faire passer les objectifs de l'organisation avant les objectifs personnels et faire passer les intérêts de l'organisation avant les désirs individuels. Aucun membre fondateur ou administrateur ne doit participer à la décision d'une question ayant un impact direct sur cette personne (telle que la réélection au conseil d'administration, la rémunération personnelle, etc.).

Chaque membre fondateur ou administrateur doit divulguer tous les conflits d'intérêts potentiels et réels, y compris toute affiliation institutionnelle qu'il a et qui pourrait éventuellement impliquer un conflit d'intérêts (par exemple, siéger au conseil d'une autre ONG dont les objectifs et les missions se chevauchent). Chaque agent doit divulguer chaque affiliation institutionnelle qu'il a et qui pourrait éventuellement entraîner un conflit d'intérêts.

Tout membre du personnel doit refuser tout don important lié à sa fonction ou le remettre à l'organisation. Tous les membres du personnel doivent s'abstenir d'utiliser leur position officielle, qu'elle soit régulière ou bénévole, pour obtenir des privilèges, des gains ou des avantages spéciaux pour eux-mêmes. Si l'organisation a prévu d'accorder des prêts au personnel, il doit y avoir une politique décrivant le fonctionnement des prêts et tous les prêts doivent être divulgués à l'organe directeur.



Indigo Civilization the ocean dwellers

K. Ressources Humaines, futurs collaborateurs

Un personnel engagé, compétent et responsable est essentiel au succès de notre organisation. Par conséquent, elle recherchera à l'avenir des employés et des bénévoles compétents et responsables (collectivement, le « personnel »), qui s'engagent à l'égard de la mission de l'organisation. Chaque membre du personnel doit recevoir le code de conduite de La Civilisation Indigo et toute politique écrite future en matière de ressources humaines. Tous les membres du personnel doivent être traités avec justice et équité, et comme des individus ayant des droits à honorer et à défendre. Leurs droits à la liberté d'association, de conscience et d'expression doivent être respectés et protégés. Le personnel doit être encouragé et guidé dans le maintien des normes les plus élevées de conduite professionnelle et personnelle, et dans la prise de responsabilité personnelle et professionnelle de ses actes et de ses décisions.

L. Confiance du public

La confiance est l'élément vital de notre organisation à but non lucratif : la confiance du public, la confiance des médias, la confiance des gouvernements, la confiance des entreprises, la confiance des donateurs, la confiance des autres ONG, la confiance des bénéficiaires et la confiance de ses employés et de ceux qui donnent de leur temps. Pour développer et maintenir la confiance, La Civilisation Indigo fait preuve d'une véritable responsabilité publique et d'une véritable transparence, et doit être honnête dans les informations qu'elle met à la disposition du public.

Les informations fournies sur La Civilisation Indigo aux donateurs, aux membres, aux clients, au personnel et au grand public doivent être exactes et opportunes. Au moins une fois par année, l'organisme prépare et met à la disposition du public des renseignements sur ses programmes et services et donne au public accès aux dossiers appropriés sur ces programmes et services. Il prépare et met à la disposition du public des renseignements financiers de base sur l'organisme, y compris la source de son financement ; l'utilisation de ces fonds ; le pourcentage des fonds utilisés pour les services et les programmes, les activités administratives et les collectes de fonds ; et toute indemnité versée à l'organe directeur. Notre organisation met à disposition les noms de son organe directeur et de son personnel de direction, ainsi que des informations sur tout partenariat ou autre coentreprise dans lequel elle a adhéré.

La Civilisation Indigo maintient la confidentialité des renseignements personnels sur le personnel, les clients et autres, à moins que les individus ne renoncent à ce droit ou que la divulgation ne soit exigée par la loi. Notre organisation se décrit elle-même en fonction de ses propres mérites, et non en fonction de la dépréciation des autres ONG. La Civilisation Indigo charge son « Bureau » de s'assurer que l'organisation se conforme aux lois nationales et locales concernant la divulgation d'informations au public.



Indigo Civilization the ocean dwellers

M. Défense des intérêts du public

Les informations que La Civilisation Indigo choisit de diffuser aux médias, aux décideurs politiques ou au public doivent être exactes et présentées avec un contexte approprié. Cela comprend les informations présentées à l'égard de toute loi, politique, individu, organisation ou projet auquel il s'oppose, qu'il soutient ou dont il discute. Les projections prospectives doivent être présentées clairement comme telles et non comme des faits. L'organisation doit présenter l'information de manière juste et impartiale. Lorsqu'un biais possible est inévitable ou inhérent, il doit être divulgué.

N. Aspects financiers et juridiques

La Civilisation Indigo suit une procédure financière légale, non seulement pour rester dans les limites de la loi, mais aussi pour mesurer la santé de l'organisation et pour assurer aux donateurs, aux membres et au grand public que les investissements dans l'organisation sont sûrs et correctement utilisés. Nous nous engageons à respecter les lois nationales et locales applicables.

Les membres de l'organe directeur, le « Bureau », assument la responsabilité financière ultime de leur organisation et doivent comprendre les états financiers et les exigences de l'organisation en matière de rapports. Le budget annuel de La Civilisation Indigo doit être approuvé par le Bureau et doit décrire les dépenses prévues pour les activités du programme, la collecte de fonds et l'administration. La Civilisation Indigo doit fonctionner conformément à ce budget.

La Civilisation Indigo doit avoir établi des politiques financières, cohérentes et adaptées à la taille de l'organisation dans le temps, concernant la réception et le décaissement des ressources financières, l'investissement des actifs, les pratiques d'achat, les procédures de contrôle interne, etc. Si l'organisation a des revenus annuels substantiels, l'exactitude des rapports financiers doit faire l'objet d'une vérification par un comptable indépendant et qualifié. La Civilisation Indigo doit adhérer aux normes professionnelles de comptabilité et d'audit telles que stipulées par la loi en France et remplir toutes les exigences financières et de reporting.

O. Financement

Afin de financer ses coûts opérationnels et de programme et d'atteindre ses objectifs, La Civilisation Indigo doit collecter des fonds à l'extérieur de son organisation, en recherchant un soutien financier volontaire auprès de fondations, d'entreprises, de donateurs individuels et d'agences gouvernementales. Notre Bureau est très actif dans l'effort de collecte de fonds, y compris dans les sollicitations et les contributions individuelles. Nous n'acceptons que des financements qui sont conformes à notre mission, qui ne compromettent pas nos principes fondamentaux et qui ne limitent pas notre capacité à aborder les questions pertinentes de manière libre, approfondie et objective. Les programmes de recherche / action et d'expérimentation doivent être conçus pour répondre à la mission de La Civilisation Indigo, et jamais conçus simplement pour répondre aux besoins d'une source de financement. Enfin, l'organisation ne doit tolérer aucune activité contraire à l'éthique telle que le double financement d'un projet, le détournement de fonds dédiés à des fins autres que le projet pour lequel les fonds ont été approuvés, ou la surestimation des réalisations.



Indigo Civilization the ocean dwellers

L'organisation doit s'assurer que les donateurs reçoivent des informations éclairées, exactes et éthiques concernant l'utilisation et les implications fiscales des dons potentiels. La collecte de fonds doit être dans le but de la mission de La Civilisation Indigo, et exempte de coercition, de motif inapproprié, de conduite inappropriée, de récompense déraisonnable ou d'enrichissement personnel. Lorsque le public est invité à financer à des fins particulières, il doit y avoir un plan de gestion des fonds excédentaires et, le cas échéant, l'appel doit inclure des informations sur la façon dont les fonds excédentaires seront utilisés.

La Civilisation Indigo veillera à ce que les contributions soient utilisées comme promis ou implicitement dans les appels de fonds ou aux fins prévues par les donateurs. Lorsque notre organisme accepte une subvention, il conclut un contrat pour réaliser les activités du programme de la manière convenue et a la responsabilité éthique et légale d'honorer cet engagement. L'organisation ne peut modifier les conditions d'un don ou d'une subvention qu'en obtenant le consentement explicite du donateur.

En outre, La Civilisation Indigo met en place un système organisé pour suivre les dépenses de subventions et produire des rapports en temps opportun sur l'utilisation et la gestion des fonds. Les états financiers relatifs aux dons sont disponibles sur demande du donateur et des parties intéressées.

Les membres fondateurs, directeurs, le personnel et les bénévoles de La Civilisation Indigo ne doivent pas exploiter une relation avec un donateur ou un donateur potentiel pour un bénéfice personnel ou le bénéfice d'un parent, d'amis, d'associés, de collègues, etc. Les informations privilégiées ou confidentielles concernant le donateur ou le don ne doivent pas être divulguées à des parties non autorisées. La vie privée du donateur doit être respectée et nous nous engageons à protéger toute information confidentielle concernant le donateur ou le don. Les donateurs doivent avoir la possibilité de garder l'anonymat et de ne pas voir leur nom ajouté à des listes vendues, louées ou données à d'autres, à moins que le donateur n'ait eu l'occasion d'approuver ces listes ou de faire retirer son nom. Enfin, nous nous engageons à ne pas utiliser de pression excessive, de coercition, d'influence induite ou d'autres moyens contraires à l'éthique dans leurs sollicitations.

P. Partenariats, collaboration et réseautage

Le cas échéant, La Civilisation Indigo peut constater que la coopération avec d'autres organisations de la société civile, des agences gouvernementales et intergouvernementales et des entreprises à but lucratif peut être bénéfique pour faire avancer leurs objectifs liés à la mission. Une telle collaboration pour le bien commun peut réduire le doublement des services et éliminer l'utilisation des ressources à des fins concurrentielles plutôt que de servir l'intérêt général. La collaboration peut permettre de jumeler des forces et des ressources diverses et de promouvoir l'efficacité dans la réalisation des priorités.

La Civilisation Indigo ne collaborera avec d'autres entités que si la relation est cohérente avec sa mission, et sur la base de valeurs partagées, d'un terrain d'entente et pour le bien de la société. Notre organisation collaborera sur la base d'un bénéfice mutuel équitable et véritable pour chaque organisation. Une telle collaboration doit permettre la transparence financière et un flux bidirectionnel d'informations, d'idées et d'expériences.



Indigo Civilization the ocean dwellers

La Civilisation Indigo ne doit conclure un accord de partenariat avec un gouvernement ou un organisme intergouvernemental que lorsque cela est bénéfique à la réalisation de ses objectifs et ne compromet pas l'indépendance ou la maîtrise de soi de l'organisation. Notre organisation cherchera à dialoguer et à coopérer avec les agences gouvernementales et intergouvernementales lorsque cette coopération serait à la fois appropriée et mutuellement bénéfique et pourrait augmenter l'efficacité de La Civilisation Indigo dans le traitement des questions et des priorités de son ordre du jour. Notre organisation ne changera pas ses politiques ou sa nature non partisane afin de s'attirer les faveurs politiques.

La Civilisation Indigo ne doit également entrer en collaboration avec une société à but lucratif que lorsque cela est bénéfique à la réalisation de ses objectifs et ne compromet pas l'indépendance ou la maîtrise de soi de l'organisation. L'organisation ne doit pas entrer en collaboration avec une société à but lucratif si elle est motivée par des raisons financières plutôt que par la réalisation de ses objectifs de mission. La Civilisation Indigo ne doit pas entrer en collaboration avec une société à but lucratif si la principale motivation de la société est d'obtenir un avantage sur le marché sur ses concurrents.

Q. Respect des Performances Standards définis par l'IFC - World Bank

La Civilisation Indigo s'engage à respecter les normes recommandées par l'IFC, l'International Finance Corporation, dans ses travaux de recherche, ses expérimentations et ses développements futurs, et à faire appliquer ces normes par les partenaires qui y sont impliqués.

Les normes de performance de l'IFC – Performance Standards – sont un ensemble de huit lignes directrices stratégiques pour la gestion des risques environnementaux et sociaux dans les projets de développement. Ils font partie du cadre de durabilité de l'IFC, aidant les parties prenantes à identifier les risques, à minimiser leurs impacts et à garantir des pratiques et des investissements durables et responsables.

Ces normes sont requises pour tous les projets à risque élevé et moyen (A-B) financés par l'IFC et sont largement adoptées à l'échelle mondiale.

Les 8 Normes de Performance (PS)

- PS1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux – Établit la nécessité d'un système de gestion (ESMS) pour identifier les risques, engager les parties prenantes et gérer la performance tout au long du cycle de vie du projet.
- PS2 : Travail et conditions de travail – Met l'accent sur un traitement équitable, des salaires équitables, des conditions de travail sûres et les droits des employés.
- PS3 : Efficacité des ressources et prévention de la pollution – Favorise une production plus propre, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions et des déchets de gaz à effet de serre.
- PS4 : Santé, sécurité et sûreté communautaires – Garantit que les projets minimisent les risques pour la santé, la sécurité et la sûreté des communautés environnantes.
- PS5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire – Traite les risques de déplacement physique et économique, garantissant une compensation et une amélioration des conditions de vie.



Indigo Civilization the ocean dwellers

- PS6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes – Protège les écosystèmes et promeut une gestion durable des ressources naturelles.
- PS7 : Peuples autochtones – Vise à garantir que les projets respectent les droits, la dignité et la culture des peuples autochtones, en favorisant une consultation éclairée.
- PS8 : Patrimoine culturel – Protège le patrimoine culturel des impacts négatifs du projet et soutient sa préservation.